



SÈVRE ET BOCAGE

Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Sensibiliser et accompagner les habitants dans l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments (domicile, écoles...)



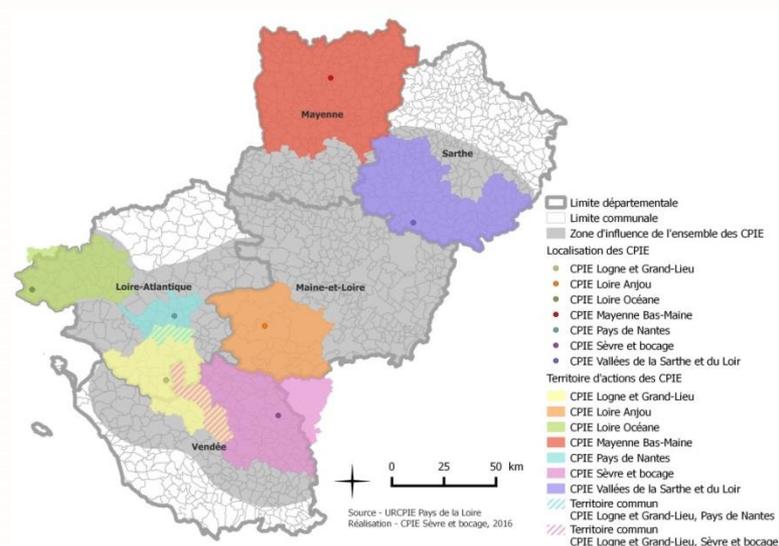
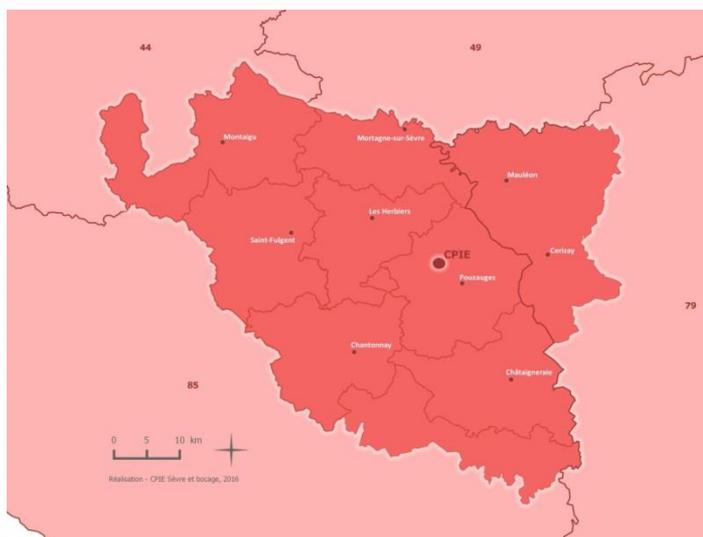
Présentation du CPIE Sèvre et Bocage

> Un label

80 Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement en France

> Un territoire d'intervention

Bocage Vendée – Deux-Sèvres



> Une association

350 adhérents – 150 bénévoles – 12 salariés



Les actions du CPIE Sèvre et Bocage sur la qualité de l'air intérieur

Depuis 2016, deux axes de travail s'inscrivant dans le PRSE3 :

1. Accompagnement/sensibilisation des **établissements scolaires primaires** sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.



2. Mise en place de campagnes de **sensibilisation des particuliers à la problématique radon** dans les habitations.



1. Accompagnement/sensibilisation des établissements scolaires primaires sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Deux objectifs principaux :

- Sensibiliser les **gestionnaires et usagers des écoles primaires** (enjeux sanitaires, moyens d'action souvent simples...),
- Accompagner les gestionnaires dans la **réponse à la réglementation** (prise en main des outils réglementaires, écriture de plans d'actions partagés...).

Territoires d'action :

- Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- Communauté de communes du Pays de Chantonay.



1. Accompagnement/sensibilisation des établissements scolaires primaires sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Éléments réglementaires :

1. **Evaluation obligatoire** des moyens d'aération de l'établissement,

2. Au choix :

a. Soit une campagne de mesures de la QAI,

b. Soit la mise en œuvre d'un programme d'actions à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement.

Des outils (fiches d'évaluation, grilles d'auto-diagnostic par usagers...) existent pour accompagner les établissements.



GRILLE DESTINÉE À LA PERSONNE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DANS LA PIÈCE ET NE CONCERNE QUE LE PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE Enseignant(e), animateur(trice), puériculteur(trice) Date :

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Personne remplissant la grille : Nom : _____ Prénom : _____ N°/Nom de salle : _____

Équipements Bonne pratique respectée

- ✓ X 50
- ✓

• Ne pas utiliser d'appareil de chauffage à combustion.
• Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, téléphones au sein de la pièce.

Activités Bonne pratique respectée

- ✓ X 50
- ✓

• Stocker les produits (lignes aux achats) (quatrecoins, ruban...) dans un local de rangement spécifique, ventilé, et ne communiquer pas avec la pièce.
• Privilégier l'utilisation de boîtes/marqueurs pens écolos pour tableaux (Oco-Label-ecopaper, Nil Environment, Der Blaue Engel, Nordic Swan, Montbl, Odo-Sol).
• Ne pas utiliser de bougies d'ambiance ou lèche-boules de Frixion.
• Limiter le recours à des équipements d'ag, des bombes aérosol, des déodorisants.
• Limiter le nombre de plantes et d'arroses.
• Si un ou des animaux sont présents dans la pièce, veiller à ce qu'ils soient dans des cages, nettoyés régulièrement.
• Ne pas stocker de nourriture dans la pièce ou dans des contenants fermés hermétiquement.



1. Accompagnement/sensibilisation des établissements scolaires primaires sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Méthodologie de travail pour l'année scolaire 2018/19 :

Mise en place d'une **formation/action** avec alternance de phases de travail collectif et individuel pour :

- répondre à la réglementation et l'utiliser comme un levier pour améliorer la qualité de l'air respiré par les élèves,
- sensibiliser l'ensemble des usagers : directeurs, services techniques, enseignants, parents, personnel d'entretien, élèves...
- participer à une réflexion collective :
 - échanges d'expériences entre gestionnaires d'établissements (fournitures scolaires, produits d'entretien...),
 - échanges sur les actions à prévoir (protocoles d'aération, travaux légers...).



1. Accompagnement/sensibilisation des établissements scolaires primaires sur la thématique de la qualité de l'air intérieur.

Éléments de conclusion :

- une réglementation plus subie que vécue,
- un besoin de communiquer sur les enjeux de santé liés à cette réglementation,
- un besoin d'accompagnement pour le passage à l'action, notamment à moyen et long terme.



2. Mise en place de campagnes de sensibilisation des particuliers à la problématique radon dans les habitations.

Des constats liés au territoire :

- Le radon, un gaz radioactif émanant du sous-sol granitique,
- La majorité des communes du haut-bocage classées en catégorie 3,
- Une réglementation en vigueur depuis juin 2018 qui concerne les particuliers et les gestionnaires d'ERP,
- Un besoin de communiquer sur une problématique anxiogène.

Territoires d'action :

- Hiver 2016/17 : Commune de Sèvremont
- Hiver 2017/18 : Communauté de communes Terres de Montaigu
- Hiver 2018/19 : Communauté de communes du Pays de Mortagne



2. Mise en place de campagnes de sensibilisation des particuliers à la problématique radon dans les habitations.

Méthodologie de travail :

- prise de contact avec une collectivité (lien avec l'ARS),
- réunions publiques de sensibilisation à la problématique
+ distribution gratuite de kits de mesure (soutien technique de l'ARS et l'ASN),
- pose des dosimètres dans les habitations par les particuliers,
- réception des dosimètres par le CPIE et envoi à un laboratoire pour analyse,
- transmission des résultats aux particuliers et organisation de réunions publiques de restitution globale des résultats (analyse statistique par le CSTB),
- accompagnement des particuliers ayant mesuré des dépassements de normes :
 - réunions spécifiques sur les mesures de remédiation,
 - diagnostics à domicile (soutien technique du CEREMA),
 - distribution de kits de mesure complémentaires.



2. Mise en place de campagnes de sensibilisation des particuliers à la problématique radon dans les habitations.

Eléments de conclusion :



- très grande majorité de concentrations mesurées inférieures à la norme sanitaire,
- des actions de remédiation très souvent simples et accessibles,
- un besoin de dédramatiser une problématique anxiogène,
 - des actions de remédiation « radon » qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air globale des habitations.

